

Le Jardin de Max

218, route de la Capite

1222 Vézenaz

Tél. : 079.783.57.24

## Fiche d'inscription aux cabas de légumes du Jardin de Max

Nom:

Prénom:

---

---

Téléphone:

E-mail:

---

---

Rue:

NPA, Localité:

---

---

### Prestation choisie pour 35 semaines de livraisons :

*Grand cabas :*

1050.-

950.- avec deux demi journées de travail au jardin

*Petit cabas :*

700.-

600.- avec deux demi journées de travail au jardin

### Livraison :

Jardin (Gratuit)

Point de livraison : 75.-

Cogny

St Jean

Thônex

Plainpalais

J'ai lu et j'accepte les conditions générales ci-jointes.

Lieu et date

Signature

---

A retourner à l'adresse ci-dessus ou par courriel : [info.lejardindemax@gmail.com](mailto:info.lejardindemax@gmail.com)

Le Jardin de Max

218, route de la Capite

1222 Vézenaz

Tél. : 079.783.57.24

Conditions générales :

**Le bénéficiaire d'un cabas s'engage à :**

- Payer la somme correspondant aux prestations de son choix avant la livraison du premier cabas.  
(Coordonnées bancaires : CCP 12-789208-4 ou Iban : CH13 0900 0000 1278 9208 4.)
- Accepter l'assortiment de légumes mis dans son cabas selon la saison et la météo.
- Travailler deux demi-journées, s'il a choisi cette option.

**Le Jardin de Max s'engage à :**

- Fournir 35 paniers hebdomadaires de légumes variés et de saison, de mi-avril à mi-décembre, selon les prestations choisies par les bénéficiaires.
- Compenser les manques éventuels dus à la météo par des paniers ultérieurs plus fournis.
- Respecter les normes de l'agriculture biologique.
- Communiquer régulièrement sur l'évolution du Jardin et le contenu des paniers.

**La livraison (ou le retrait):**

Les cabas de légumes sont disponibles à partir de 16h, le jeudi selon le choix exprimé du bénéficiaire, de mi-avril à mi-décembre (dates précises communiquées ultérieurement), soit durant 35 semaines. En cas de vacances, il y a la possibilité de suspendre deux semaines de livraisons; celles-ci seront compensées par la suite par deux cabas doubles à partir de la mi-juillet. Sinon il est perdu.

**Les demi-journées de travail:**

Les bénéficiaires d'un cabas jouissent d'une réduction de 100 frs, s'ils s'engagent à consacrer deux demi-journées (2 x 4h) de travail au jardin durant la saison. Une des deux demi-journées doit être effectuée avant la fin juin, la seconde avant la fin novembre.

Pour les personnes qui s'inscrivent après le 1<sup>er</sup> septembre il n'y a plus la possibilité de prendre les demi-journées

Toute demi-journée non effectuée sera facturée 50 frs plus 25 frs de frais administratifs. A la fin juin et à la fin novembre.

**Régions desservies :**

Point de livraison :

- Le Jardin ; rte de la Capite
- Plainpalais ; Boulevard Georges Favon
- Cologny ; rte de Vandoeuvre
- St.-Jean ; Rue de St.-Jean
- Thônex ; Avenue Tronchet

**Reconduction automatique du contrat :**

Toutes désinscriptions et changements dans un contrat est à faire avant fin février.

**Liste d'attente :**

Le Jardin de Max devra mettre les derniers arrivés sur une liste d'attente en cas d'inscriptions trop nombreuses. Il refusera les candidats trop à l'extérieur du périmètre de distribution prévu.